

Mais, l'heureux état de la première moitié de ce siècle se trouverait-il menacé? Depuis quelques années les imaginations ont eu de la difficulté de ranger l'astrologie judiciaire au nombre des sciences. La Bruyère suspend son jugement entre les sorciers et les esprits forts. La Fontaine avait écrit ces vers si bien frappés :

Je ne crois point que la nature  
Se soit lié les mains et nous les lie encor  
Jusqu'au point de marquer dans les cieus notre sort :  
Il dépend d'une conjoncture  
De lieux, de personnes, de temps ;  
Non des conjonctions de tous ces charlatans.

(L'HOROSCOPE, 1. vin, fable 16.)

.....

Quant aux volontés souveraines  
De celui qui fait tout et rien qu'avec dessein,  
Qui les sait que lui seul ? Comment lire en son sein ?  
Aurait-il imprimé sur le front des étoiles  
Ce que la nuit des temps enferme dans ses voiles ?  
A quelle utilité ? pour exercer l'esprit  
De ceux qui de la sphère et du globe ont écrit ?  
Pour nous faire éviter des maux inévitables ?  
Nous rendre, dans les biens, de plaisir incapables ?  
Et causant du dégoût pour ces biens prévenus  
Les convertir en maux avant qu'ils soient venus ?

(L'ASTROLOGUE, 1. n, fable 13.)

Mais, La Fontaine, qui donnait à la raison cette langue exquise, n'avait pas toujours été si heureusement inspiré, et tel vers pouvait attester ses précédentes défaillances, lorsqu'on l'avait entendu s'écrier :

Quand pourront les neuf sœurs, loin des cours et des villes  
M'occuper tout entier, et m'apprendre des cieus  
Les divers mouvements inconnus à nos yeux,  
Les noms et *les vertus* de ces clartés errantes  
*Par qui sont nus destins et «os mœurs différentes !*

(LE SONGE DUN HABITANT DU MOGOL, 1. n, fable 4.)

Point de privilège donc autrefois pour aucune bannière, ni pour la sain-